

Yvonand, le 8 décembre 2025



Commune
YVONAND

EXTRAIT
du procès-verbal du Conseil Communal
d'Yvonand

Séance du 08.12.2025

Présidence : Mme Nicole Bachmann

LE CONSEIL COMMUNAL D'YVONAND

vu le préavis de la Municipalité du 27.10.2025, préavis 2025/11 ;
entendu le rapport de la commission ad hoc ;
considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

Article 1: Les statuts de l'Association régionale de prévention et de défense incendie et secours du Nord vaudois sont adoptés conformément à la décision du Conseil intercommunal du 8 octobre 2025.

Article 2 : La modification des statuts entre en vigueur dès son approbation par le Conseil d'État, mais au plus tôt le 1er janvier 2027.

La Présidente

Nicole Bachmann



La Secrétaire

Pauline Héritier